

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

## DELIBERATION N° 18 - 162

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET :** ECLAIRAGE PUBLIC**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

<b>Nombre de Conseillers :</b>  <i>En exercice : 36 Présents : 28 Votants : 30</i>	<b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b>  Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)
<b>Résultat du vote :</b>  <i>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</i>	<b>Pouvoirs :</b>  Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Suzy REY à Jean-Paul CLARET

Le diagnostic du patrimoine relatif à l'éclairage public permet l'analyse technique et financière du réseau par un bureau d'étude afin d'établir un état des lieux de ce patrimoine (points lumineux, armoires de commande...) et ainsi d'obtenir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

**CONSIDERANT** les engagements de la collectivité dans le programme TEPCV,

**CONSIDERANT** les coûts des consommations des abonnements électriques pour l'éclairage public des zones artisanales et industrielles environ 12 000€,

**CONSIDERANT** les participations financière du SEDI (60%) et SDES (40%) pour la réalisation des diagnostics et des études, sachant que la collectivité possède ainsi entre 100 et 200 points lumineux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ (30 POUR)**

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions du SDES et du SEDI pour lancer les diagnostics

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 3 Janvier 2019,



Le Président,  
Denis SEJOURNE.